

## Commission Vétérans

**Président d'Honneur** : M. CHARLOIS Alain †

**Président** : M. BERFORINI Joseph

**Membres** : Un représentant par équipe

### Article 40

Elle est compétente pour les compétitions vétérans du District.

- Elle organise toutes les compétitions vétérans de la compétence du District.
- Elle valide les engagements au Critérium. Elle en définit les groupes.
- Elle organise la finale du Critérium sur un site, qu'elle choisit, avec accord du Comité de Direction.
- Elle valide les engagements de la Coupe Vétérans.
- Elle gère en première instance tous les litiges, sauf les questions techniques et les dossiers visant la qualification des joueurs concernant les matches de sa compétence.